

Nombre de Membres du Bureau : 18

Séance du 7 novembre 2024

Nombre de Membres présents : 17

L'an deux mille vingt quatre et le 7 novembre à 16h00

Qui ont pris part à la délibération : 17

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **CHAMBON-LA-FORET** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Objet de la délibération :

Demande de financement auprès de l'Etat (compensation agricole) pour la mise en œuvre de la phase 2 de l'opération « Accompagnement de la restauration collective sur le territoire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ».

Etaients présents : Mesdames BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, Messieurs BARJONET Thierry, BERTHELOT Michel, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, BRUNEAU James, COULON Jean-Marc, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, POINCLoux Daniel, ROUSSEAU Pierre

Excusé : M. PICAULT

Date de la Convocation :

17 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20241107-DELIB152024-DE



Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical du 21 septembre 2020, par délibération n° 15/2020,

Vu la délibération n°31/2022 du Comité syndical du PETR BGP en date du 13 octobre 2022, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la sélection du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en juillet 2022 pour rejoindre le « lot 2 » du programme LIFE LETsGO4Climate (OSONS LA TRANSITION), aux côtés de cinq autres territoires régionaux,

Considérant que la phase 1 de ce projet avait pu se mettre en place grâce au financement provenant de la compensation agricole, en l'occurrence du groupe QUARTUS, en lien avec l'aménagement de la zone d'activités de Boisseaux.,

Considérant que cette première phase s'est achevée cet été, que son bilan a été présenté devant les partenaires parties prenantes, et que sur la base des premiers résultats très satisfaisants et de la volonté des référents *restauration collective* engagés, il est envisagé de poursuivre les travaux pendant une année supplémentaire,

Considérant qu'il s'agira à la fois de poursuivre les actions pour ceux qui étaient déjà engagés, d'en faire profiter trois nouvelles structures, d'engager une pré-étude de faisabilité d'une légumerie/conserverie et de créer des outils de communication,

Vu les possibilités de financement dans le dispositif de compensation agricole pour des actions collectives liées aux activités agricoles et alimentaires locales,

Entendu l'exposé de la Présidente,

DECIDE

Article 1 : de solliciter les aides de l'Etat via la compensation agricole pour le financement de la phase 2 du projet d'accompagnement de la restauration collective sur le périmètre du PETR, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Prestataire	Nature	Montant TTC	Organisme	Montant	%
CA 45	Accompagnement collectif	3 309,60 €	Compensation agricole	16 698,00 €	100%
	Pré-étude de faisabilité	9 456,00 €	Autofinancement	0,00 €	0%
	COPILS et bilan	3 782,40 €			
	SS TOTAL 1	16 548,00 €			
Imprimeur	Impressions 100 affiches photos	150,00 €			
	SS TOTAL 2	150,00 €			
	TOTAL	16 698,00 €		16 698,00 €	100%

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer tout acte et document se rapportant à ce dossier.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 13 novembre 2024 et de sa publication le 13 novembre 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20241107-DELIB152024-DE

